Collège Jean Moulin
9 avenue Jean Moulin
BP 10035
86501 MONTMORILLON

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2024

COMPTE-RENDU DES DÉBATS

Le quorum étant atteint, M. Eple-Delcroix, proviseur de la cité scolaire, ouvre la séance à 18h14 en présence de 15 membres.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Labarbarie, représentante des professeurs.

1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1.1 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 26/09/24

Les membres du Conseil d'administration ont reçu les documents avec la convocation du présent conseil d'administration et en ont pris connaissance.

M. Eple-Delcroix soumet le compte-rendu au vote :

Votants	**:**	**13**
Pour	**:**	**0**
Contre	**:**	**0**
Abstentions	**:**	**2**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. VIE PÉDAGOGIQUE

2.1 Installation des commissions

M. Eple-Delcroix liste les nouveaux membres des différentes commissions.

M. Eple-Delcroix soumet la composition des commissions au vote :

Votants	**:**	**15**
Pour	**:**	**0**
Contre	**:**	**0**
Abstentions	**:**	**0**

La composition des commissions est approuvée à l'unanimité.

3. VIE MATÉRIELLE ET FINANCIÈRE

3.1 Conventions et contrats

- Partenariat « Cordées de la réussite »

Deux projets sont établis pour l'année avec différents établissements du secteur :

- « Horizons humanité » avec l'université de Poitiers, le collège est tête de cordée.
- « En route vers la classe prépa » avec le lycée Camille Guérin qui est tête de cordée.

Les reliquats des Cordées de l'année précédente permettent de financer une partie des projets (notamment les déplacements).

Mme Labarbarie, représentante des professeurs, demande quel a été le retour d'expérience des collégiens. Mme Labille, proviseur adjointe, et Mme Houck, professeur et responsable d'une cordée, rapportent la curiosité des élèves, une certaine appréhension, mais une véritable ouverture en terme d'orientation.

M. Eple-Delcroix soumet la convention « Horizons humanité » au vote :

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

La convention est adoptée à l'unanimité.

M. Eple-Delcroix soumet la convention « En route vers la classe prépa » au vote :

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

La convention est adoptée à l'unanimité.

- Permanence d'écoute Henri Laborit

L'intervention d'un personnel de santé professionnel de l'hôpital Henri Laborit est reconduite dans l'établissement. Mme Berlureau sera présente le lundi matin une semaine sur deux pour recevoir les élèves qui auront pris rendez-vous auprès de la vie scolaire. Elle proposera une écoute et une évaluation clinique.

M. Eple-Delcroix soumet la convention au vote :

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

La convention est adoptée à l'unanimité.

• Convention avec le diocèse et et la paroisse Sainte-Jeanne-Élisabeth en montmorillonnais

Dans le cadre d'un projet pédagogique mené par M. Fage, professeur d'éducation musicale, tous les élèves de quatrième ont bénéficié de la visite commentée des orgues de l'église Saint-Martial pour un investissement de 80€.

M. Eple-Delcroix soumet la convention au vote :

Votants	**:**	**15**
Pour	**:**	**15**
Contre	**:**	**0**
Abstentions	**:**	**0**

La convention est adoptée à l'unanimité.

• Convention avec la Fédération Nationale des Chorales Scolaires

Dans le cadre des rencontre Atout-Choeur, la chorale de l'établissement va participer aux rencontres chorales de la Vienne et se produire en spectacle avec les autres chorales inscrites dans ce projet. La participation financière est de 350€ (adhésion et frais divers).

M. Eple-Delcroix soumet la convention au vote :

Votants	**:**	**15**
Pour	**:**	**15**
Contre	**:**	**0**
Abstentions	**:**	**0**

La convention est adoptée à l'unanimité.

• Convention avec la MJC de Montmorillon

Dans le cadre du contrat local d'aide à la scolarité, avec le soutien de la CAF, la MJC propose l'intervention d'animateurs pendant le temps périscolaire, moyennant une adhésion de 35€ à l'association.

Les animateurs proposent entre midi et deux heures des activités jeux en salle de permanence quatre fois par semaine, une aide scolaire ludique deux fois par semaine au foyer ainsi qu'une intervention de lutte contre le harcèlement à destination des élèves de troisième.

M. Eple-Delcroix soumet la convention au vote :

Votants	**:**	**15**
Pour	**:**	**14**
Contre	**:**	**0**
Abstentions	**:**	**1**

La convention est adoptée.

• Convention avec le collège René Cassin de l'Isle-Jourdain

Mme Joyeux, professeur de français langue seconde, accueille certains élèves du collège de l'Isle-Jourdain le mercredi matin de 8h30-12h30. Une convention est nécessaire entre les établissements pour permettre la mutualisation des moyens à destination des élèves allophones du secteur.

M. Eple-Delcroix soumet la convention au vote :

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

La convention est adoptée à l'unanimité.

3.2 Délégation de signature

• À M. Eple-Delcroix

En vertu de l'article 421-20 du code de l'éducation, délégation est donnée à M. Eple-Delcroix pour la signature des contrats, marchés et conventions qui s'inscrivent dans la limitation des crédits au budget dont l'incidence financière est annuelle.

M. Eple-Delcroix soumet la délégation au vote :

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

La délégation est adoptée à l'unanimité.

• Au Principal adjoint M GUINGOUAIN

M. Eple-Delcroix demande à donner délégation à ses adjoints pour les actes relevant de l'action éducative et du fonctionnement pédagogique (informations aux familles, punitions...) ; une délégation est également proposée en cas d'empêchement seulement, pour les sanctions et l'orientation ; enfin, une délégation est proposée pour les décisions budgétaires en cas d'absence prolongée seulement.

M. Eple-Delcroix soumet les délégations au vote :

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Les délégations sont adoptées à l'unanimité.

3.3 Tarifs SRH 2025

La région propose une augmentation de 2 % des tarifs. Le collège dépendant du lycée pour la restauration, les tarifs pour les collégiens évoluent également.

Le passage à la tarification solidaire est prévu au 1er septembre 2025, avec un calcul en fonction du coefficient familial.

M. Pissard, représentant des parents d'élèves demande quelle information sur la grille tarifaire est prévue à destination des familles. Mme Wasak, représentante de la région, annonce qu'une communication est prévue avec les dossiers de rentrée.

M. Divay, représentant des parents d'élèves, suggère une communication un peu plus en amont afin de faciliter l'acceptation des nouveaux tarifs. Mme Wasak précise que le même système de communication a été adopté lors des changements de tarifs pour les transports scolaires, sans aucun problème. Elle souligne l'investissement important de la région dans notre territoire, la volonté d'accompagner les familles ; mais elle précise que cette action solidaire a un coût pour la collectivité. Mme Wasak assure qu'elle essaiera de nous informer davantage au sujet du changement des tarifs de restauration dès qu'elle aura les informations précises et définitives.

M. Eple-Delcroix soumet les nouveaux tarifs au vote :

Votants	**:**	**15**
Pour	**:**	**15**
Contre	**:**	**0**
Abstentions	**:**	**0**

Les nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité.

3.4 Budget 2025

Présentation du rapport sur le budget.

M. Eple-Delcroix soumet le budget au vote :

Votants	**:**	**15**
Pour	**:**	**15**
Contre	**:**	**0**
Abstentions	**:**	**0**

Le budget est adopté à l'unanimité.

M. Eple-Delcroix remercie M. Chaigne et Mme Nicaud pour l'aide apportée à la réalisation du budget en l'absence Mme Goethals.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

L'ordonnateur,
M. Eple-Delcroix

CITÉ SCOLAIRE Jean MOULIN
Le Proviseur
MONTMORILLON

Le secrétaire de séance,
Mme Labarbarie